



Héritage entre demi soeur

Par **Patra think**, le **21/08/2018** à **08:31**

Bonjour,

Le père de mes filles est décédé. Son aînée a récupéré sa voiture et doit récupérer la remorque. Son père n'ayant jamais changé la carte grise, elle a pu la mettre à son nom avec accord de l'ancien propriétaire de la voiture.

Ma voiture ne doit'elle pas rentrer dans l'héritage qui est à partager pour toutes les filles ? La dernière de ses filles n'a pas été reconnue par lui. Y a-t'il des procédures pour la faire reconnaître car tout le monde connaît la petite et on se parle bien entre les 3 mères des 5 filles ?

Merci.

Par **youris**, le **21/08/2018** à **09:06**

bonjour,

en l'absence de dispositions particulières prises par le père de vos filles, celles-ci devaient se partager équitablement les biens de leurs pères.

pour la dernière fille qui n'a pas été reconnue, elle n'a aucun droit sur la succession de cet homme qui n'est pas son père au regard de l'état civil.

il appartenait à cet homme de reconnaître cet enfant de son vivant.

comme cet homme est décédé, il n'est plus possible de prouver sa paternité.

salutations

Par **Patra think**, le **21/08/2018** à **20:49**

Merci de cette réponse.

Par contre, je dois prendre un notaire moi aussi car l'aînée habite en Alsace et moi dans le Val d'Oise.